

PROJET DE MINE DE GRAPHITE A SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

MÉMOIRE POUR

LE BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

FÉVRIER 2020

PRÉSENTÉ PAR

SYLVAIN HÉTU

INTRODUCTION

Ce mémoire a pour but de pouvoir prendre part et de contribuer aux discussions sur le projet de mine en cours à Saint-Michel-Des-Saints dans le contexte des consultations publiques. Dans le texte qui suit je m'efforcerai de détailler les conséquences négatives sur la vie des villégiateurs de la région, tout particulièrement celle des résidents villégiateurs du domaine Lagrange, un domaine privé qui est situé à proximité du futur site minier.

Je me nomme Sylvain Hetu et je suis résident villégiateur à Saint Michel-des-Saints depuis plus de 17 ans. J'ai fait l'acquisition d'un terrain au Domaine Lagrange pour par la suite m'auto-construire une résidence secondaire qui a fait office de chalet familial pendant toutes ces années. Le Domaine Lagrange avait jadis une association dont je faisais partit, celle-ci avait pour but de faire régner la tranquillité tant au niveau du bruit que tout autres nuisances. Aujourd'hui l'association est dissoute mais les règlements qui avaient été établis sont aujourd'hui encore respectés. Vous comprenez maintenant pourquoi il est important pour moi de faire valoir mon opinion par rapport au projet de mine de Nouveau Monde Graphite.

PRÉOCCUPATIONS A L'ÉGARD DU PROJET MINIER

Sondage

Depuis le début du projet minier on nous dit que Nouveau Monde Graphite est sensible aux préoccupations des gens et que le but est d'aller dans le sens d'une acceptabilité sociale. Cependant si on se fie au dernier sondage Leger (réf. Doc. DA9) qui a été déposé par l'initiateur il y aurait une acceptabilité sociale de plus de 82% par la population. Je crois sincèrement que celui-ci a été déposé dans le but de faire bonne figure et en mettre plein la vue au ministère. L'initiateur lui-même n'a pas pu expliquer clairement lors des dernières audiences comment les villégiateurs ont été sondés. Ce qui me préoccupe le plus vis-à-vis ce sondage c'est que lorsque qu'on regarde le profil des gens questionnés, les villégiateurs ne représentent que 5% ce qui voudrait dire 15 villégiateurs contre 286 résidents permanents alors qu'en réalité les villégiateurs représentent 50% de la population. Selon moi il y a eu un manque de transparence. La question se pose, avons-nous vraiment une acceptabilité sociale pour ce projet? Je crois

que la compagnie minière aurait dû être plus à l'écoute et s'attarder un peu plus sur les inquiétudes des villégiateurs et ainsi travailler avec ceux-ci et non avec seulement ceux qui font partie du programme d'acquisition à l'intérieur du périmètre de 1km de la future mine.

Le bruit

Je suis très inquiet face à la pollution par le bruit que les activités de la mine pourraient causer. Au niveau du bruit on dit que les opérations liées à la mine ne présenteront qu'un impact minime pour les résidents du Domaine Lagrange et à peu près aucun d'impact pour les résidents du village ou ailleurs. On dit que le bruit sera très discret et il atteindra un maximum de 45 dB pour les résidents à proximité du projet. On qualifie de 45 dB le bruit ambiant dans une bibliothèque pour justifier le fait que le bruit est négligeable.

Pourtant en consultant le document PR3.5 tableau 3 note 2, lors de la construction du projet, il y est clairement inscrit qu'en soirée lorsque la situation le justifie, le niveau sonore peut atteindre 55 dB. La construction va durer plus d'un an voire plusieurs années car en plus de la construction du site minier, Nouveau Monde Graphite construira un chemin d'accès (Document étude d'impact réf. PR3.1 4.5.2.3) pour accéder à la mine en passant par un ancien chemin forestier qui s'est reboisé depuis les années. Ce chemin sera entièrement refait et aura une largeur de 35 mètres afin d'y permettre la circulation de camions poids lourds, de motoneiges, de VTT et de piétons. Ce chemin pour les résidents à proximité générera une nouvelle source de bruit nuisible qui n'était pas présent auparavant. Le projet minier comporte aussi dernièrement une nouvelle source de bruit, celle de la construction de 6 Triplex dans le domaine Lagrange qui y hébergera les travailleurs. Il n'y a pas à dire, les résidents à proximité du site minier seront impactés de façon multiple compte tenu que le Domaine était à la base un site privé voué à la tranquillité.

Déchets miniers et eau

Je ne suis pas un expert mais en faisant mes recherches, plusieurs documents abondent dans le sens contraire de Nouveau Monde Graphite en ce qui a trait à la disposition et l'enfouissement des déchets miniers. Je suis très préoccupé par cette enjeu car selon deux études rendues publiques par la coalition Québec Meilleure Mine et l'organisme Mining Watch Canada (réf. DC3), il y a des risques majeurs de contamination de l'eau. Il y a deux experts reconnus (Jim Kuiper et Philippe Marion) qui se sont prononcés sur le fait que la méthode qui sera utilisée pour l'enfouissement des déchets miniers n'a pas été prouvée comme étant une méthode efficace à tout épreuve. On parle d'enfouir des milliers de tonnes

déchets qui contiennent des tonnes d'acide et de métaux lourds, pour moi c'est énorme! Les experts ont pointé plusieurs lacunes et affirment que NMG aurait sous-estimé les risques pour l'eau d'autant plus que l'initiateur prétend avoir un plan béton pour empêcher la pollution pendant au moins 100 ans. Selon un des experts (Jim Kuiper), la méthode de co-disposition de déchets miniers à sec avec une couverture capillaire n'a jamais été démontré nulle part dans le monde avec autant de contaminants sulfurés et réactifs! L'autre expert (Philippe Marion) dit qu'il manque des données cruciales sur la réactivité chimique des minéraux contaminants ce qui fait qu'on ne peut démontrer hors de tout doute qu'il n'y a pas risques réels d'oxydation ni de risques dans la manipulation des contaminants. Ça m'inquiète de savoir que des experts chevronnés disent que tous les risques n'ont pas été pris en considération alors que les experts de Nouveau Monde disent le contraire. Je me demande vraiment qui croire? Devrais-je croire une compagnie minière qui veut plaire à ses investisseurs et au marché boursier ou devrais-je croire en des experts qui n'ont aucuns bénéfices dans ce projet?

Pollution

Dans l'étude d'impact NMG disent qu'ils seront éventuellement à zéro émissions mais ils se donnent 5 ans pour y arriver si la technologie le permet et si c'est viable économiquement. Dans un contexte d'urgence climatique est-ce pertinent d'augmenter de façon considérable les gaz à effet de serres pour ensuite les réduire dans 5 ans? Nous ne sommes pas en ce moment en situation d'urgence ni sur le point de manquer de graphite ni maintenant et ni encore pendant quelques années. Pourquoi ne pas attendre de partir avec une mine entièrement électrique dès le début afin de justement débiter les opérations dans un contexte de 0 GES? Il faut aussi noter qu'au Québec il y a plusieurs autres endroits où le graphite est présent en abondance dans nos souterrains. Il y a par le fait même déjà un deuxième projet de mine de graphite en cours. En se basant sur les informations publiques disponibles sur leur site web, Mason graphite a le potentiel de produire le double de tonnage avec un teneur plus élevé que Nouveau Monde prévoit produire. (réf. <http://masongraphite.com/investors/presentations/default.aspx>)

Il faut aussi noter que dans la région laquelle cette dernière prévoit opérer, on y rencontre les mêmes avantages qu'à Saint-Michel-Des-Saints c'est-à-dire des lignes de transport électrique tout près du site minier. La différence c'est que l'impact serait moins grand au niveau des villégiateurs considérant la région et l'emplacement. Le projet de mine à Saint-Michel-Des-Saints est-il vraiment nécessaire? C'est la question sur laquelle on devrait s'attarder surtout quand on regarde les impacts sur un bon nombre de résidents et aussi la proximité du projet.

CONCLUSION

Étant un résident villégiateur de première ligne voir au front dans ce projet, j'ai des inquiétudes qui n'existaient pas avant que le programme de mine fasse surface. Je comprends que notre future puisse avoir besoin de passer par le graphite mais je ne crois pas que Saints-Michel-Des Saints qui est présentement un lieu récréotouristique de renommée mondiale soit compatible avec ce projet minier, d'autant plus que le village vit actuellement très bien sans celle-ci. Ce plan minier affecte un grand nombre de villégiateurs qui comme moi se sont installés dans la région pour la nature et sa faune. On dit à propos de la réputation de notre région qu'elle est encore dans un état presque sauvage on y fait d'ailleurs mention sur le site de tourisme Lanaudière et dans plusieurs articles dans les journaux. Il est clair pour moi que le futur site minier va détruire une bonne partie de ce beau paysage sans compter la faune et les cours d'eau qui s'y trouvent. Je ne crois pas qu'il y a en ce moment une vraie acceptabilité sociale au niveau des villégiateurs, on sent clairement une division entre eux et les résidents permanents. Pour toutes les raisons énumérées dans ce mémoire, je ne recommande pas ce projet de mine. Si le ministère devait toutefois autoriser ce projet de mine, il devrait émettre plusieurs conditions; celle d'élargir le plan d'acquisition des propriétés pour démontrer qu'on se soucie vraiment des villégiateurs à proximité de la mine, car ceux-ci seront affectés par de multiples nuisances quant au bruit et à la circulation. On doit comprendre que pour plusieurs villégiateurs, la mine est une intrusion donc une nuisance. Je crois aussi que NMG devrait faire de nouvelles modélisations prouvant l'efficacité en ce qui a trait la méthode de co-disposition des déchets miniers en se basant sur les conseils et les rapports des experts qui n'ont aucun bénéfice dans ce projet et finalement il ne devrait y avoir qu'une seule mine de graphite au Québec vu les stocks actuels et la quantité qu'une seule mine pourrait produire.